

Rapport d'activité 2018

Activités de la permanence

11 personnes se sont partagé les permanences bihebdomadaires, auxquels s'ajoutent 6 autres médiateurs et médiatrices. La diminution de ce nombre (de 10 à 6) depuis l'an dernier s'explique par le fait que nous avons renoncé à inclure des « médiateurs/trices réservistes »; en effet, nous avons constaté qu'au long des 10 dernières années, jamais nous n'avions eu besoin de faire appel à l'une ou l'un d'eux !

Après 5 nouvelles recrues féminines au cours de ces 3 dernières années, dont 1 en 2018, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir enfin un nouveau permanent de sexe masculin tout en fin d'année ! C'est important, puisque la plupart du temps nous nous efforçons de créer des duos « homme – femme » pour les séances de médiation. Le déséquilibre numérique en faveur des femmes dans nos rangs nous a conduits à refuser, pour un temps, les candidatures féminines.

Notre permanence téléphonique a été tenue, comme toujours depuis notre création en 1995, 2 fois par semaine : les lundis soirs de 19h à 21h et les vendredis matins de 9h à 11h, à l'exception des jours fériés et des vendredis pendant les vacances scolaires d'été.

126 appels téléphoniques ont été reçus au cours de l'année, en baisse de 23% par rapport à 2017. Nous ne nous expliquons absolument pas cette baisse, pourtant préoccupante puisque 2017 était déjà légèrement inférieur à 2016. L'analyse des appels mois par mois n'apporte elle non plus aucun éclaircissement, tant les chiffres varient d'un mois à l'autre, et d'une année sur l'autre pour le même mois. Faut-il incriminer le hasard ? les taches solaires ? l'âge du capitaine ? Seule Mme Soleil pourrait le dire...

Heureusement, cette baisse ne se répercute pas sur le nombre de **séances de médiation**, qui reste assez semblable : 7 séances (contre 8 en 2017 et déjà 7 en 2016). Et la bonne nouvelle est que *toutes* ces médiations se sont soldées par un accord des parties, partiel ou total. C'est l'occasion de féliciter nos médiatrices et médiateurs, qui s'impliquent avec tout leur cœur et toute leur énergie pour aider les « médians » à s'écouter à nouveau, et si possible à rapprocher leurs positions.

Outre ces médiations proprement dites, il convient d'insister sur l'importance de **l'aide par téléphone** que constitue notre écoute empathique ; que nombre d'appels ne débouchent *pas* sur une demande de médiation est un bon indicateur de la qualité de cette écoute, et de combien elle permet à une majorité de nos interlocuteurs d'avancer par leurs propres moyens. En effet, seuls 6 dossiers ont été clos sur un « refus de la partie B » (la « partie A » étant bien entendu la demandeuse).

D'ailleurs, un principe général a été officialisé : « Notre but n'est pas d'augmenter à tout prix le nombre de médiations menées, mais d'améliorer nos chances que ces médiations se passent bien ». Dans cette direction, nos actifs ont été encouragés à rencontrer *physiquement*, chaque fois que cela semble utile, l'une ou l'autre partie (« A » ou « B ») avant l'organisation éventuelle d'une médiation. Un système de « délégation de visite » à une ou un médiateur parmi nous dont le domicile soit proche de celui des parties concernées a été mis sur pied.

Activités du comité

Le comité s'est réuni 5 fois dans l'année. Son principal travail a consisté en relations publiques (cf. infra), cependant beaucoup de temps a aussi été investi dans la clarification de toute sorte de points de détail : comment faire lorsqu'un numéro de téléphone s'avère introuvable ? Convient-il d'inviter des membres « non actifs » à nos formations continues ? Combien de temps faut-il garder ouverts les dossiers en suspens ? Convient-il d'accepter d'envoyer une *attestation de médiation* à une partie qui nous la demande, et comment la rédiger ? Quel thème proposer pour une prochaine formation continue ?...

Désormais le comité propose annuellement **3 « réunions des actifs »**, 2 en soirée et 1 sur un samedi. Leur fréquentation a varié de 8 à 11 personnes. Elles permettent l'analyse de pratiques, la recherche commune de solution à des cas épineux, et des jeux de rôles toujours précieux pour rafraîchir et affiner les compétences de nos médiateurs et médiatrices, et « tester » les duos entre eux.

2 journées de formation continue ont été organisées : la première sur « l'approche centrée sur la solution », animée par Catherine Sauer, également médiatrice active parmi nous, et la seconde sur « le corps dans la médiation », animée par Fernand Veuthey, un vieil ami de l'AsMéd-VD, formateur d'adultes, médiateur et metteur en scène.

Relations publiques

Les campagnes relativement coûteuses menées en 2016-2017, en direction du grand public (affichettes dans des bus ou des trains régionaux, panneaux d'affichages « culturels » à Lausanne) ne s'étant pas révélées productives, le comité a tourné ses efforts vers des **intermédiaires ciblés**, susceptibles à nos yeux de relayer l'information sur notre existence, d'en constituer en quelque sorte un garant moral et, donc, de drainer vers nous davantage de dossiers.

C'est ainsi que nous avons rencontré 8 « répondants de proximité » de la gendarmerie vaudoise ; le « chef prévention et proximité » de *Police Région Nyon* ; des responsables du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et du Bureau Lausannois pour les Immigrés (BLI). Des courriers ont été envoyés au Centre Social Protestant, à l'émission « Ligne de Coeur » de la RTS.

Nous avons également innové en proposant à quelques gérances, dans lesquelles nous avons de bons contacts, de placer notre petite carte de présentation (format carte de visite) dans les **vitrites d'information** généralement placées à l'entrée de chaque immeuble. Nous espérons qu'un tel affichage permettra aux personnes entrant en conflit de nous contacter bien plus vite qu'ils ne le faisaient la plupart du temps jusqu'ici, généralement après quelques échanges de courriers passionnés avec leur gérance immobilière... Cette proposition ayant rencontré un plutôt bon écho, le comité escompte l'étendre en 2019.

Membres

A fin 2018, notre fichier comportait 95 adresses :

- 43 membres cotisants, dont 40 individuels et 3 collectifs.
- 52 « correspondants » (non cotisants), dont 30 individuels et 25 collectifs.

Une fois de plus, nous constatons la fidélité de ces personnes, dont une bonne partie nous « suivent » même depuis le début de notre existence, en 1995. Que toutes soient ici remerciées pour leur intérêt, leur amitié, leur fidélité.

Le soussigné, et l'ensemble du comité avec lui, remercient très chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué au travail décrit dans les lignes qui précèdent.

Le 14 février 2019



Philippe Beck, président